

**Mission Permanente de la
République du Mali à Genève**

**Ambassade
de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique**



***DECLARATION DE LA DELEGATION MALIENNE A LA 74^{ème}
SESSION***

***DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME DU HAUT
COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (UNHCR)***

Genève, 09-13 octobre 2023

Madame la Présidente du Comité Exécutif ;

Monsieur le Haut-Commissaire ;

Mesdames, Messieurs les Ministres ;

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais à l'entame de mon propos, adresser mes chaleureuses félicitations à la Présidente de cette 74^{ème} Session du Comité Exécutif du Programme du Haut-Commissaire, Son Excellence Madame Kadra AHMED HASSAN, pour les facilitations de nos débats, au Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Monsieur Filippo GRANDI, pour ses efforts constants et son engagement personnel en faveur des réfugiés, des personnes déplacées internes et apatrides.

Je tiens également à exprimer les remerciements des plus hautes autorités à l'ensemble de nos partenaires bi et multilatéraux pour les efforts importants consentis en faveur de la paix, de la sécurité et du développement harmonieux du Mali et du Sahel.

Madame la Présidente,

Le Mali souscrit à la déclaration faite par la République du Congo au nom du groupe africain.

A l'instar des autres pays membres, concernant le rapport sur le budget programme, le Mali appuie la position du groupe africain relativement à la procédure d'amendement du rapport du budget programme 2024 et exhorte au respect des règles et du principe de la transparence.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'asile, le Gouvernement du Mali a adopté la Loi n° 98-040 du 20 juillet 1998 portant statut des réfugiés au Mali et son décret d'application, le Décret n° 98-354/PRM, du 28 Octobre 1998.

La mise en œuvre de cette loi est assurée par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation à travers la Commission Nationale Chargée des Réfugiés (CNCR) qui est compétente pour les questions liées à l'asile, à la protection et à l'assistance des personnes relevant du mandat de l'UNHCR.

La CNCR a pour mission de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des réfugiés sur le territoire national. A ce titre, la Commission nationale est chargée, entre autres, de :

- coordonner et assurer le suivi des activités menées au titre de la gestion des réfugiés ;
- préparer les dossiers de reconnaissance de statut de réfugié en liaison avec les administrations nationales compétentes ;
- veiller à la protection des réfugiés.
-

Les activités permanentes de la commission portent, notamment sur, l'enregistrement, la détermination du statut des réfugiés (DSR), la délivrance de documents d'identité (attestation provisoire, carte de réfugié), d'état civil (attestation tenant lieu de naissance), l'assistance à l'éducation, l'organisation, en rapport avec l'UNHCR, des retours volontaires assistés des réfugiés dans leurs pays d'origine, la recherche de solutions durables.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Depuis sa création les questions liées à la protection juridique des réfugiés et demandeurs d'asile sur tout le territoire a fait l'objet d'un partenariat entre la Commission Nationale Chargée des Réfugiés et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR).

A cet effet, il y a lieu de remercier l'Institution pour son soutien et sa bonne collaboration.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Malgré la crise sécuritaire à laquelle le pays est confronté depuis janvier 2012, le Mali observe scrupuleusement son engagement relatif à la protection et à l'assistance aux personnes relevant du mandat de l'UNHCR, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile, conformément aux dispositions de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut de réfugié et son protocole du 31 janvier 1967, la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux réfugiés en Afrique et la Loi n° 98-040 du 20 juillet 1998 portant statut des réfugiés au Mali.

A la date du 31 août 2023, le Mali a accordé l'asile à 66 120 réfugiés de diverses nationalités et près de 20 000 autres sont en attente d'enregistrement.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la protection des personnes relevant du mandat du HCR, la CNCR délivre aux réfugiés des cartes d'identification qui leur donne accès aux services sociaux de base. En outre, des jugements supplétifs ont été rendus aux enfants réfugiés nés sur le sol malien mais dont les naissances n'ont pas été déclarées dans les délais requis, les mettant ainsi à l'abri des risques d'apatridie.

Cependant, la CNCR n'a pu délivrer des cartes à tous les réfugiés séjournant au nord et au centre de notre pays par insuffisance de ressources financières, fragilisant ainsi leur environnement de protection.

Par ailleurs, la CNCR projette de travailler incessamment sur la mise à disposition des réfugiés des TVC (Titre de Voyage de la Convention) conformément aux normes de l'OACI, pour permettre à ceux qui souhaiteraient voyager vers d'autres pays pour des raisons professionnelles, éducatives ou médicales, à le faire sans difficultés.

Dans le souci de remplir pleinement sa mission de protection et d'assistance aux personnes relevant de son mandat, notamment les réfugiés et demandeurs d'asile, la CNCR a besoin du renforcement de l'appui technique, logistique et financier de l'UNHCR et des autres partenaires.

Madame la Présidente ;

Mesdames et Messieurs,

Suivant les statistiques des services en charge de l'action humanitaire, il ressort que plus de 375 539 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été dénombrées au Mali, en avril 2023.

Les mêmes sources font état de plus 776 315 personnes déplacées retournées volontaires dans leurs lieux de résidence habituels de 2013 à nos jours.

Plus de 260 lieux de déplacement abritant ces personnes déplacées internes ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire national par la Commission, 57% sont constitués de familles et de communautés d'accueil et 43% de sites spontanés. Un accord de partenariat a été signé avec le HCR, en août 2020, pour la mise en œuvre d'un projet en vue d'une meilleure coordination et une gestion efficiente de ces sites de déplacés.

Mon pays a initié en collaboration avec l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) et ses partenaires, l'enregistrement biométriques des déplacés internes afin de maîtriser les données statistiques et de suivre les personnes dans leurs déplacements.

A la même date, les réfugiés maliens vivant dans les trois pays d'asile sont repartis ainsi qu'il suit : Mauritanie : 102 190, Niger : 66 103, Burkina : 35 869 soit 204 162 individus. Le Gouvernement du Mali a créé depuis 2015 avec l'appui du HCR la Coordination Nationale du rapatriement (CNR) pour faciliter le retour volontaire des réfugiés maliens dans la sécurité et la dignité. A la date d'avril 2023, la Coordination Nationale du rapatriement a enregistré le retour volontaire de 85 335 rapatriés dont 87,65% sont spontanés et 12,35% ont été facilités.

C'est le lieu pour moi d'adresser, au nom des plus hautes autorités du Mali, mes sincères remerciements à l'ensemble des partenaires.

Je lance par ailleurs un appel aux partenaires du Mali, afin qu'ils accordent la priorité aux efforts visant à trouver des solutions aux déplacements croissants et à apporter des financements adéquats, tout en renforçant la coopération entre les différents acteurs en vue de trouver des solutions durables.

Madame la Présidente ;

Mesdames et Messieurs

Dans le cadre du respect des droits fondamentaux des citoyens et conformément aux engagements des plus hautes autorités de mon pays, la nouvelle Loi électorale N°2022-019, du 24 juin 2022, prévoit des dispositions relatives à la participation des réfugiés maliens aux différentes élections.

Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer la gratitude du gouvernement et du peuple malien pour les actions combien louables menées par les différentes organisations humanitaires sur le terrain, plus particulièrement le bureau pays de l'UNHCR.

Aussi, face au défi sécuritaire dans le Sahel, mon pays salue les efforts de la communauté internationale et lui exprime sa profonde gratitude tout en l'encourageant à maintenir et à intensifier son appui dans la phase de reconstruction et de gestion post crise.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre appel à la solidarité et à la coopération internationales pour soutenir les efforts du HCR afin d'alléger la souffrance des populations relevant de son mandat.

Je vous remercie de votre aimable attention !